

Bulletin d'information des élus du CNU section 60

Liste soutenue par le GTT AUM de l'AFM

Session qualifications 2016.

La session s'est déroulée du 25 au 29 janvier 2016. Elle était consacrée à l'examen des candidatures à la qualification MCF et PR. La section 60 du CNU a aussi voté une motion concernant le suivi de carrière, qui est reportée à la fin de ce document.

1. Conseils généraux

Pièces obligatoires à fournir

- selon le Journal Officiel :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm

- exigée par la section 60

A consulter sur le site :

<http://www.cpcnu.fr/web/section-60/conseils-generaux-aux-candidats>

Attestation de La véracité des informations fournies

Les documents doivent être signés et attestés. Ils doivent être envoyés dans leur version papier par la poste avant la date limite indiquée. Si ce n'est pas le cas, les dossiers sont classés irrecevables et/ou non examinés.

RevueS internationales à comité de Lecture

- Une revue ne peut être considérée comme « internationale » que si son comité éditorial est largement composé d'experts internationaux.
- Les articles dans des journaux uniquement en « open access » ne seront pas pris en compte par la 60^{ème} section. Ceci est différent de la publication dans une revue connue, impactée par le Web of Science ou Scopus et qui propose en plus la diffusion de l'article en open access moyennant finance.
- La section ne reconnaît pas les publications dans les revues qui ne sont en réalité que des actes de congrès, sans procédure de sélection et d'expertise spécifiques.
- Pour les articles acceptés ou à paraître mais qui ne sont pas encore publiés, le mail d'acceptation de l'éditeur doit obligatoirement être joint au dossier de candidature.

2. Qualification PR

Bilan chiffré

Il y avait 173 candidats initialement inscrits sur le site Galaxie. Finalement 152 dossiers ont été reçus :

- 20 dossiers ont été écartés (4 Renoncements, 2 dossiers reçus hors délais, 4 dossiers ont été jugés irrecevables et 10 dossiers ont été non examinés)
- 34 dossiers ont reçu un avis défavorable (7 jugés hors section et 27 jugés insuffisants)
- 98 dossiers ont eu un avis favorable.

Le nombre de candidats a légèrement diminué cette année : 173 en 2016, 183 en 2015, 190 en 2014 et 184 en 2013.

Le pourcentage de candidats qualifiés rapporté au nombre de dossiers reçu est de 65 %. Cependant le pourcentage des candidats qualifiés rapportés aux dossiers non-écartés par manque de pièces est de 75%.

Recevabilité des dossiers

Les critères de qualification PR sont affichés par la section à l'adresse :

<http://www.cpcnu.fr/web/section-60/recommandation-pr>

On recommande aux candidats de les lire attentivement. Il faut regarder aussi la «Fiche d'Expertise» qui est utilisée par les rapporteurs.

La section demande aux candidats de respecter strictement les règles de constitution du dossier de candidature et de joindre la totalité des pièces exigées non seulement celles indiquées dans le Journal Officiel, mais également celles demandées spécifiquement par la section. Par exemple, l'absence de la fiche de synthèse ou des 3 rapports de pré-soutenance signés se solde par un avis de dossier non examiné.

Qualité du dossier pour La qualification en 60^{ème} section

Voir conseils généraux plus haut.

Pour un dossier présentant un investissement du candidat dans toutes les rubriques (Production scientifique ; Rayonnement, animation et encadrement de la recherche ; Activités pédagogiques et de formation ; Activités administratives et d'intérêt collectif), la section exige un minimum de 10 articles dans des revues internationales à comité de lecteur de haut niveau scientifique et d'audience internationale (pour les chercheurs à plein temps issus des organismes de recherche type CNRS, INSERM, ... ce seuil minimal est porté actuellement à 15 articles).

Cependant, la section prend en compte les situations spécifiques qui peuvent rendre plus difficile la production scientifique. C'est par exemple le cas des candidats qui se sont retrouvés avec l'obligation de prendre en charge des responsabilités administratives très lourdes pour faire fonctionner leur établissement. Néanmoins, même dans ce cas la limite inférieure est de 8 publications.

Le taux d'encadrement demandé est d'une thèse soutenue et co-encadrée à hauteur de 50% minimum. S'il y a plusieurs thèses co-encadrées à moins de 50%, il faut que la somme totale des taux de co-encadrement soit supérieure ou égale à ce seuil minimal de 50%.

Il faut montrer son implication dans l'enseignement et l'animation de la recherche.

3. Qualification MdC :

Bilan chiffré

Il y avait 575 candidats initialement inscrits sur le site Galaxie. Finalement 469 dossiers ont été reçus :

- 72 dossiers ont été écartés (9 Renoncements, 6 dossiers reçus hors délais, 22 dossiers ont été jugés irrecevables et 35 dossiers ont été non examinés)
- 80 dossiers ont reçu un avis défavorable (14 jugés hors section et 66 jugés insuffisants)
- 317 dossiers ont eu un avis favorable.

Le nombre de candidats a légèrement diminué cette année : 575 en 2016, 646 en 2015, 640 en 2014 et 592 en 2013)

Le pourcentage de candidats qualifiés rapporté au nombre de dossiers reçu est de 68%. Cependant le pourcentage des candidats qualifiés rapportés aux dossiers non écartés par manque de pièces est de 80%.

Recevabilité des dossiers

La section demande aux candidats de respecter strictement les règles de constitution du dossier de candidature et de joindre la totalité des pièces exigées non seulement par le Journal Officiel mais également par la section.

Les critères de qualification MdC sont affichés par la section à l'adresse :

<http://www.cpcnu.fr/web/section-60/recommandation-mcf>

On recommande aux candidats de les lire attentivement. Il faut regarder aussi la «Fiche d'Expertise» qui est utilisée par les rapporteurs. A noter que les rapports de thèse doivent absolument être signés.

Qualité du dossier pour La qualification en 60^{ème} section

Voir conseils généraux plus haut.

L'appartenance à la section est plutôt liée à la recherche plutôt qu'à l'enseignement, car on n'a pas toujours l'opportunité d'enseigner dans sa section lorsqu'on est doctorant ou ATER.

Deux conditions sont nécessaires pour la qualification des MCF :

- Les candidats doivent avoir au moins une publication en premier auteur, portant sur leurs travaux de thèse dans une revue internationale reconnue par la section,
- Les candidats doivent avoir enseigné et attesté leur service d'enseignement à la hauteur de 64 h eq. TD au minimum, même si ce volume ne constitue pas une limite inférieure stricte car chaque cas est examiné individuellement.

4.Motion de la section sur le suivi de carrière :

La section 60 du CNU réunie en session plénière regrette l'inscription du suivi de carrière dans le calendrier 2016 du CNU. Elle demande à ce que le suivi de carrière ne se fasse que sur la base du volontariat et que le décret 2014-997 du 2 septembre 2014 soit modifié en ce sens. C'est dans ces conditions que la section 60 participera à la campagne 2016. Elle est prête à poursuivre la phase expérimentale engagée en 2015, de sorte à alimenter, par un retour d'expérience, les discussions et les réflexions sur les objectifs de cette mission et les modalités des procédures.

Votée à l'unanimité moins 3 abstentions.